

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi trois novembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 29 octobre 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE (jusqu'à la délibération 2.1 incluse), KREUTER, MYARD-DALMAIS, TAMBURINI
MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

Etaient absent(e)s :

Mme VERDU - M. GACHET

1. FINANCES - COMMANDE

1.8 BUDGET PRINCIPAL – PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES

Suite à la revue effectuée avec le Service de Gestion Comptable des dossiers d'impayés pour le budget principal, le SGC a établi la liste des titres proposés en pertes sur créances irrécouvrables pour 2025. Les montants sont les suivants :

Combinaison Infructueuse d'actes et Reste à recouvrer inférieur au seuil des poursuites : 1 324,79 € (compte 6541)

Les motifs de présentation sont les suivants

Personne disparue	937,85€
Décédé et demande renseignement négative	386,33€
RAR inférieur seuil poursuite	0,61€

Surendettement et décision d'effacement de dettes : 4,00€ (compte 6542)

Le détail de ces montants par exercice et par usager est présenté en annexe.

Les montants par service du CCAS et par exercice sont les suivants :

Service	2 020	2 021	2 023	2 024	Total
Chrysalide			937,85	4,00	941,85
Epinettes		0,01	0,60		0,61
Repas à domicile	386,33				386,33
Total Budget Principal	386,33	0,01	938,45	4,00	1 328,79

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les pertes sur créances irrécouvrables présentées ci-dessus et autorise Madame la Vice-Présidente à signer tout document correspondant à ces enregistrements.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

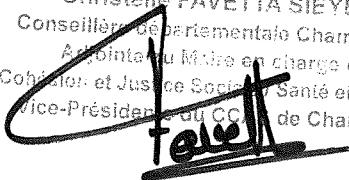
Nombre d'administrateurs en exercice : 17
Présents : 12
Pouvoir : 2
 Vote : Pour : 14
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale, Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry




EDITION HELIOS
03100 - CCAS CHAMBERY

Exercice 2025

Numeréro de la liste 7650950415

Type de liste : Crédit éteinte
2 pièces présentes pour un total de 4€

Catégories et natures juridiques de débiteurs

Motifs de présentation

Surendettement et décision effacement de dette

Exercice de P.E.C

Exercice 2024	Référence de la pièce	Nom du redevable	Service	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
	R-1915285-9	N.M.	Chrysalide	3,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
	T-182	N.M.	Chrysalide	1,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
	TOTAL			4,00 €	

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20251103-25_00902-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

EDITION HELIOS
073010 SGC CHAMBERY
03100 - CCAS CHAMBERY

Exercice 2025
Numéro de la liste 7739350915
Type de liste : Non valeur
8 pièces présentes pour un total de 1324,79€

Catégories et natures juridiques de débiteurs

Motifs de présentation	Personne physique - Particulier	8 Pièces pour	1 324,79 €
Personne disparue	3 Pièces pour	937,85 €	
Décédé et demande renseignement négative	3 Pièces pour	386,33 €	
RAR inférieur seuil poursuite	2 Pièces pour	0,61 €	
2023	4 Pièces pour	938,45 €	
2021	1 Pièces pour	0,01 €	
2020	3 Pièces pour	386,33 €	

Exercice de P.E.C

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redébiteur	Service	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2023	T-71929890015	A.A.	Epinettes	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	R-231-6	D.-O. M.	Chrysalide	426,59 €	Personne disparue
2023	R-196-6	D.-O. M.	Chrysalide	508,63 €	Personne disparue
2023	R-173-1	D.-O. M.	Chrysalide	2,63 €	Personne disparue
2021	T-706100000073	N.M. S.	Epinettes	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-44-92	T. D.	Repas à domicile	30,50 €	Décédé et demande renseignement négative
2020	R-5-72	T. D.	Repas à domicile	156,84 €	Décédé et demande renseignement négative
2020	R-30-54	T. D.	Repas à domicile	198,99 €	Décédé et demande renseignement négative
TOTAL				1 324,79 €	

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20251103-25_00902-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025